

Note to Reader

Clarification: the proposed Build Ontario Act (Budget Measures), 2021 will include the effective date for the next annual indexation of the general minimum wage as October 1, 2022, not October 1, 2023 as referenced in this document.

Avis au lecteur

Clarification : La Loi de 2021 visant à bâtir l'Ontario (mesures budgétaires) proposée inclura la date du 1^{er} octobre 2022 comme date d'entrée en vigueur de la prochaine indexation annuelle du salaire minimum général, et non celle du 1^{er} octobre 2023 comme cela est indiqué dans le présent document.